5-V b c d (2007-2008) — N° 1 **Annexe 1**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

11 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008

PROGRAMME JUSTIFICATIF *

afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon

* Voir. Doc. 5-V b c d (2007-2008) N° 1

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION

II. RECETTES

II. 1. DISPOSITIF DES RECETTES

II. 2. TABLEAU DES RECETTES

III. DEPENSES

III. 1. DISPOSITIF DES DEPENSES

III. 2. LISTE DES PROGRAMMES

III. 3. TABLEAU DES DEPENSES

IV. SECTION PARTICULIERE

V. ENTREPRISES REGIONALES, SERVICES A GESTION SEPAREE ET ORGANISMES D'INTERET PUBLICS – CATEGORIE A

I. INTRODUCTION

En ce qui concerne les compétences du Ministre-Président, ce feuilleton d'ajustement pour le budget 2008 se limite principalement à la prise en compte de la hausse de l'inflation sur les salaires, les loyers et les coûts de l'énergie.

En dehors de ces adaptations techniques, on peut citer :

- La création d'un article budgétaire doté de 1.000.000 € pour soutenir la candidature de Mons comme Capitale Européenne de la Culture en 2015 ;

- L'augmentation des crédits de la dotation à l'agence Fonds Social Européen afin de pouvoir liquider la dotation 2007 dont le montant vient d'être définitivement arrêté à 580.000 € ;

- Un ajustement de 150.000 € qui doit permettre le financement de l'évaluation externe du système de gestion et de contrôle mis en place pour la nouvelle programmation 2007-2013 ;

- Enfin, quelques adaptations entièrement compensées afin de tenir compte de l'évolution des dossiers susceptibles d'être engagés et/ou ordonnancés d'ici à la fin de l'année sur certaines allocations de base des programmes du Ministre-Président.

II. RECETTES

II.1. DISPOSITIF DES RECETTES

Article 3.

Le Ministre-Président de la Région wallonne peut réclamer à la Communauté française une participation financière pour le suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire »

II.2. TABLEAU DES RECETTES

Moyens budgétaires	Tit.	Sect.	D.O.	Art.	F G S	En milliers EUR				
						2006 aj	2007 aj	2008	aj.	2008 aj
Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	I	II	01	16.10.12	G	0	0	0		0
(NOUVEAU) Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	I	II	01	49.11.20	S			-	+81	81
Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	I	II	10	16.07.12	G	0	0	0		0
Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : AB 01.01, programme 02, division 10)	I	II	10	38.01.10	G	4578	4904	4870		4870
Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des Bâtiments et des Implantations	II	II	10	76.01.32	G	0	0	0		0
Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux – MRW	II	II	10	77.01.00	G	0	0	0		0
TOTAL						4578	4904	4870	+81	4951

Légende :
Titre : I=recettes courantes; II=recettes de capital; III=recettes d'emprunts
Sect. : I=recettes fiscales ; II=recettes générales ; III=recettes spécifiques
Article : codification SEC (2erSEC,n°d'ordre, 3et4SEC)
F.G.S. : recettes fiscales, générales et/ou spécifiques
2006-2007 aj. : recettes imputées aux exercices de référence
2008 : recettes prévues au budget 2008 initial
2008 aj.: crédits ajustés

COMMENTAIRE PAR ARTICLE

Art. – (NOUVEAU) Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 « Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire »

- Base légale, décrétale ou réglementaire:
- Montant du crédit évalué : **0 millier(s) EUR**
- Montant du crédit évalué ajusté : **81 millier(s) EUR**
- Perception de trésorerie : non réglementée.

III. DÉPENSES.

III.1. DISPOSITIF DES DEPENSES.

Article 13 :

Dans la limite des allocations de base concernées, les subventions suivantes pourront être octroyées, en ce compris les interventions cofinancées par les fonds européens.

[…] Programme 10.02 : Services de la Présidence, Secrétariat du Gouvernement wallon et Chancellerie :

[…] (Modifié) Subvention en faveur du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

[…] (Nouveau)Subvention en faveur de la Fondation Mons 2015

III.2. LISTE DES PROGRAMMES.

TABLEAU SYNTHETIQUE

D.O	Libellé	Prog.	Libellé	En milliers EUR.			
				MA		MP	
				2008	2008 aj.	2008	2008 aj.
01	Parlement wallon	00	Dotation au Parlement wallon	44901		44901	
		01	Dotation au Service du Médiateur de la Région wallonne	1786		1786	
02	Dépenses de Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon	01	Subsistance	4698	+31	4698	+31
09	Service du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	01	Conseil économique et social de la Région wallonne	4575		4575	
		03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1766	+12	1766	+12
		04	Commissariat à la Simplification administrative	3017	-11	3006	-483
		05	Cellule d'appui pour le plan stratégique 1 « création d'activités »	603	+87	603	+87
		06	Secrétariat du Gouvernement wallon	1018	+6	1018	+6
		07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	1238	+16	1238	+16
10	Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne	02	Service de la Présidence, Secrétariat du Gouvernement wallon et Chancellerie	15379	+987	15379	+987
		03	Informatique administrative	15922		20905	
		09	Evaluation, Prospective et Statistique	5059		5059	
		12	Secrétariat général	1094		1094	
11	Economie et emploi	07	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels et aux Fonds d'impulsion économique et rural	2140	+730	2476	+730
16	Relations extérieures	02	Action, Promotion et solidarité de la Région wallonne au niveau international	531		492	
30	Provisions interdépartementales pour la programmation 2000-2006 des cofinancements européens	01	Cofinancements européens du Ministre-Président	0		0	
31	Provision interdépartementale relative aux fonds d'impulsion économique et rural	01	Fonds d'impulsion économique et rural	13329		4122	
32	Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens	01	Cofinancements européens 2007-2013	558261	-922	18279	-487
50	Secrétariat général du Ministère wallon de l'Equipement et des Transports	03	Gestion immobilière et Bâtiments	36727	+1213	36727	+1213
		04	Implantations immobilières	32973	-1212	34792	-1212
		06	Gestion informatique du Ministère wallon de l'Equipement et des Transports	10567		10567	
TOTAL HORS COFINANCEMENT EUROPEEN ET CREDIT VARIABLE				188864	+1859	195952	+1387
COFINANCEMENT EUROPEEN				558261	-922	18279	-487
CREDIT VARIABLE				4870	0	4870	0
TOTAL GENERAL				760454	+937	218353	+900

Légende :
D.O. : n° de la division organique
Libellé : dénomination de la division
Prog. : n° de programme
Libellé : dénomination du programme
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

III.3. TABLEAU DES DEPENSES

DIVISION ORGANIQUE 01

PARLEMENT WALLON

PROGRAMME 00 : DOTATION AU PARLEMENT WALLON

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
Dotation au Parlement wallon	I	01	00	01.01.00	CND		44901		44901	
Dotation exceptionnelle pour élections régionales	I	01	00	01.02.00	CND		0		0	
Total							44901		44901	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ce programme est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du Parlement wallon.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

PROGRAMME 01 : DOTATION AU SERVICE DU MEDIATEUR DE LA REGION WALLONNE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
Dotation au service du Médiateur de la Région wallonne	I	01	01	01.01.00	CND		1786		1786	
Total							1786		1786	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ce programme est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du Service du Médiateur de la Région wallonne.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

DIVISION ORGANIQUE 02

DEPENSES DE CABINET

PROGRAMME 01 : SUBSISTANCE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj.	2008	2008 aj.
Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	I	02	01	11.01.00	CND		112		112	
Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	I	02	01	11.02.00	CND		3528	+20	3528	+20
Indemnités généralement quelconques au personnel	I	02	01	11.04.40	CND		152		152	
Loyers des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	I	02	01	12.06.00	CND		6		6	
Frais de fonctionnement du cabinet	I	02	01	12.19.11	CND		700	+11	700	+11
Dépenses patrimoniales du cabinet	II	02	01	74.01.00	CND		200		200	
Total							4698	+31	4698	+31

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ce programme est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du Cabinet du Ministre-Président.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 11.02- Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre du Gouvernement wallon (cnd)

(Code SEC : 11.02.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon.
- Montant du crédit en cours : **3528 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **3548 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir les traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre du Gouvernement wallon.
- L'ajustement vise à couvrir l'indexation des dépenses de personnel.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet (cnd)

(Code SEC : 12.19.11)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : **700 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **711 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement du Cabinet.
- L'ajustement, d'un montant forfaitaire, vise à couvrir l'indexation des frais de fonctionnement.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

DIVISION ORGANIQUE 09

SERVICES DU GOUVERNEMENT WALLON ET ORGANISMES NON RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 01 : CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION WALLONNE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne	I	09	01	41.01.40	CND		4075		4075	
Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESRW	I	09	01	41.02.40	CND		500		500	
Total							4575		4575	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ce programme est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du Conseil économique et social de la Région wallonne.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

PROGRAMME 03 : SERVICE D'ASSISTANCE EN MATIERE ADMINISTRATIVE ET PECUNIAIRE DES CABINETS

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj.	MP 2008	MP 2008 aj.
Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	I	09	03	11.01.20	CND		24		24	
Traitements et indemnités du personnel	I	09	03	11.02.00	CND		786	+12	786	+12
Indemnités généralement quelconques au personnel	I	09	03	11.04.40	CND		36		36	
Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	I	09	03	12.04.40	CND		120		120	
Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	I	09	03	12.05.40	CND		39		39	
Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	I	09	03	12.06.00	CND		650		650	
Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc.)	I	09	03	12.07.00	CND		0		0	
Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique « vie professionnelle » de certains membres du personnel des Cabinets	I	09	03	12.08.00	CND		35		35	
Frais de fonctionnement	I	09	03	12.19.11	CND		64		64	
Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	II	09	03	74.01.00	CND		12		12	
Total							1766	+12	1766	+12

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Prendre en charge le coût du calcul et de la liquidation de la paie du personnel des Cabinets des Ministres, membres du Gouvernement wallon, de celle des agents du Service permanent d'Assistance, du Service central de comptabilité, du Secrétariat du Gouvernement et des collaborateurs des Ministres sortis de charge ainsi que celui résultant des obligations de l'employeur en matière d'hygiène du travail, de sécurité et de la santé de ces mêmes agents.
Assurer les dépenses de fonctionnement et de capital du Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des cabinets ainsi que celles du siège du Gouvernement wallon.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 11.02 – Traitements et indemnités du personnel (cnd)

(Code SEC : 11.02.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : décret budgétaire, arrêté du Gouvernement wallon du 9 juin 2005 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon.
- Montant du crédit en cours : **786 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **798 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des traitements et des allocations payés aux agents du Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets.
- L'ajustement vise à couvrir l'indexation des dépenses de personnel
- Décomposition du crédit :

1. Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

Traitements barémiques	468.213,24 €
Remboursement à des services publics	71.038,67 €
Allocations de foyer et de résidence	1.542,23 €
TOTAL :	540.794,14 €
Allocations directes	
– Pécule de vacances	35.607,28 €
– Allocations familiales	7.784,32 €
– Allocations de Cabinet	55.904,30 €
– Allocations de fin d'année	15.593,20 €
TOTAL :	114.889,10 €
Charges patronales	113.279,28 €
TOTAL GENERAL :	768.962,52 €

Provision de 4% traitements et indemnités : 27.234,96 €
Provision de 4% allocations familiales : 283,23 €

2. Prévision pour allocations de naissance : 2.172,21 €

Soit un total de 798.652,922 € arrondi à 798 m €

Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 04 : COMMISSARIAT WALLON EASI-WAL

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj.	MP 2008	MP 2008 aj.
Allocations et indemnités du personnel	I	09	04	11.01.00	CND		176	+6	176	+6
Études, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009.	I	09	04	12.01.00	CND		0		0	
Études, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009.	I	09	04	12.02.00	CD		2588	-14	2577	-486
Subventions relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009	I	09	04	30.01.00	CND		198		198	
Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	II	09	04	74.06.00	CND		55	-3	55	-3
Total							3017	-11	3006	-483

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Le Commissariat EASI-WAL a comme première tâche la mise en œuvre du plan Simplification administrative, e-Gouvernement et lisibilité 2005-2009. Pour ce faire, il mène de façon autonome une trentaine de projets et encadre les quelques 150 projets menés par les groupes thématiques. Les dépenses d'EASI-WAL concernent principalement les 30 projets propres à l'équipe et qui ont été regroupés dans 8 chantiers principaux :

- Chantier 1 : Communication/ sensibilisation/formation : Impliquer les fonctionnaires, acteurs de 1er plan, dans la démarche, créer le "déclic" SA/e-gov, informer les usagers
- Chantier 2 : Réglementation : Simplifier à la source et adapter le droit
- Chantier 3: Procédures : Accompagner les administrations dans la révision et la simplification des procédures
- Chantier 4: Documents administratifs : Simplifier les formulaires, les rendre lisibles et les dématérialiser
- Chantier 5: Interopérabilité et services en ligne transactionnels : Evoluer vers l'e-gouvernement transactionnel, permettre aux applications informatiques de se parler
- Chantier 6: Outils et infrastructure e-gouvernement : Offrir aux administrations wallonnes des outils leur permettant de développer des applications d'e-gouvernement
- Chantier 7: Accès pour tous et citoyenneté : Ne pas créer d'exclusion numérique, améliorer les services de l'administration au bénéfice de tous
- Chantier 8: Groupes thématiques : Soutenir des groupes thématiques dans la mise en œuvre de leur plan d'action et prendre en charge les projets potentiellement génériques et transversaux

Plus précisément, le programme vise à prendre en charge les frais d'études, les subventions, l'achat de meubles spécifiques ainsi que les allocations et indemnités du personnel du Commissariat EASI-WAL, à l'exclusion des frais de fonctionnement non spécifiques et des traitements.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 11.01 – Allocations et indemnités du personnel (cnd)

(Code SEC : 11.01.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : décret budgétaire, arrêté du Gouvernement wallon du 15 avril 2005 relatif au Commissariat wallon E-Administration Simplification (EASI-WAL).
- Montant du crédit en cours : **176 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **182 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des allocations et indemnités payées aux agents du Commissariat EASI-WAL.
- L'ajustement vise à couvrir l'indexation des dépenses de personnel
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 12.02 – Études, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009 (cd)

(Code SEC : 12.02.00.)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : Engagement : **2588 milliers EUR**
  Ordonnancement : **2577 milliers EUR**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2574 milliers EUR**
  Ordonnancement : **2091 milliers EUR**
- Ce crédit est destiné à mettre en œuvre les 8 chantiers d'EASI-WAL et à couvrir des dépenses du type:
  - sensibilisation et communication tant interne qu'externe essentielle au succès du plan d'action;
  - recours à des consultants spécialisés en raison de la haute technicité de la matière concernée ;
  - étude de faisabilité sur tel ou tel développement technologique prévu ;
  - développement d'applications informatiques ;
  - construction de formulaires électroniques intelligents ;

  Ainsi que les frais de fonctionnement spécifiques (frais de mission, de documentation, …) du Commissariat.
- Les crédits repris sur cette AB sont issus des anciennes allocations de base dédicacées à Wall-on-Line conformément à la décision du GW du 15 avril 2005.
- Sur base du rythme de réalisation des projets, une partie des moyens de paiement alloués au budget initial sont excédentaires et sont donc transférés à l'ajustement vers les allocations de base 45.01 et 45.02 du programme 11-07
- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008	2626	1291	1335			
Crédits 2008	2574	800	800	974		
Totaux	5200	2091	2135	974		

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 74.06 – Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (cnd)

(Code SEC : 74.06.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : décret budgétaire, arrêté du Gouvernement wallon du 26 mai 2000 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon.
- Montant du crédit en cours : **55 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **52 millier(s) EUR**
- Ce crédit a été destiné à couvrir les frais relatifs au mobilier du Commissariat EASI-WAL ainsi que l'achat d'équipements informatiques, audiovisuels et télématiques spécifiques à la réalisation des objectifs du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2005-2009, hors dépenses informatiques courantes directement payées par le budget du Ministre de l'Informatique Administrative.
- Les crédits repris sur cette AB sont issus des anciennes allocations de base dédicacées à Wall-on-Line et au Commissariat à la Simplification administrative conformément à la décision du GW du 15 avril 2005.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 05 : CELLULE D'APPUI POUR LE PLAN STRATEGIQUE 1 « CREATION D'ACTIVITES »

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj	MP 2008	MP 2008 aj
Provision pour les dépenses liées à la cellule d'appui	I	09	05	01.01.00	CND		433	+87	433	+87
Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives	I	09	05	12.01.12	CND		45		45	
Travaux d'aménagements et entretien	I	09	05	12.02.11	CND		40		40	
Frais de fonctionnement	I	09	05	12.03.11	CND		42		42	
Dont arrêté(s) de réallocation							-3		-3	
Dépenses années antérieures							3		3	
Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	II	09	05	74.01.00	CND		31		31	
Dont arrêté(s) de réallocation							-9		-9	
Dépenses années antérieures							9		9	
Total							603	+87	603	+87

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

OBJECTIF DU PROGRAMME

Prendre en charge les dépenses de personnel et le fonctionnement de la cellule d'appui chargée du suivi du plan stratégique « Création d'activités ».

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 01.01 Provision pour les dépenses liées à la cellule d'appui (cnd)

(Code SEC : 01.01.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : décret budgétaire.
- Montant du crédit en cours : **433 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **520 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à prendre en charge les dépenses de personnel de la cellule d'appui chargée du suivi du plan stratégique « Création d'activités ».
- L'augmentation provient de la contribution de la Communauté française au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire ".
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
Traitements et indemnités du personnel	I	09	06	11.02.00	CND		392	+6	392	+6
Indemnités généralement quelconques au personnel	I	09	06	11.04.40	CND		30		30	
Frais de fonctionnement	I	09	06	12.09.11	CND		549		549	
Dépenses patrimoniales	II	09	06	74.02.00	CND		47		47	
Total							1018	+6	1018	+6

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 09 juin 2005, le coût du personnel du Secrétariat du Gouvernement est repris dans un programme spécifique.
Ce programme permet également d'assurer les dépenses de fonctionnement et de capital du siège du Gouvernement wallon.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 11.02 – Traitements et indemnités du personnel (cnd)

(Code SEC : 11.02.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : décret budgétaire, arrêté du Gouvernement wallon du 9 juin 2005 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon.
- Montant du crédit en cours : **392 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **398 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des traitements et des allocations payés au personnel du Secrétariat du Gouvernement.
- L'ajustement vise à couvrir l'indexation des dépenses de personnel**.**
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 07 : COLLABORATEURS SORTIS DE CHARGE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj	MP 2008	MP 2008 aj
Traitements et indemnités	I	09	07	11.01.00	CND		1207	+16	1207	+16
Dont arrêté(s) de réallocation							-2		-2	
Dépenses années antérieures							2		2	
Indemnités généralement quelconques	I	09	07	11.02.00	CND		29		29	
Total							1238	+16	1238	+16

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 09 juin 2005 relative à la réduction des crédits de Cabinet, les crédits dédicacés aux collaborateurs des Ministres sortis de charge sont repris dans un programme spécifique.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 11.01 – Traitements et indemnités (cnd)

(Code SEC : 11.01.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : décret budgétaire, arrêté du Gouvernement wallon du 9 juin 2005 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon.
- Montant du crédit en cours : **1207 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **1223 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des traitements et des allocations des collaborateurs des Ministres sortis de charge.
- L'ajustement tient compte de l'inflation qui entraine deux sauts d'index, respectivement en février et en mai, et qui entraine les salaires à la hausse.

Décomposition du crédit :

Traitements barémiques	783.742,65 €
Remboursement à des services publics	60.104,16 €
Allocations de foyer et de résidence	1.799,27 €
TOTAL :	845.646,08 €
Allocations directes	
– Pécule de vacances	60.086,94 €
– Allocations familiales	26.795,66 €
– Allocations de Cabinet	37.728,12 €
– Allocations de fin d'année	24.727,03 €
TOTAL :	149.337,75 €
Charges patronales	188.003,60 €
TOTAL GENERAL :	1.182.987,43 €

Provision de 2% (février) et de 2% (mai) traitements et indemnités : 36.707,74 €

Provision de 2% (février) et de 2% (mai) allocations familiales : 922,48 €
Prévision pour allocations de naissance : 2.172,17 €
Soit un total de 1.222.694,82 € arrondi à 1.223.000 €

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

DIVISION ORGANIQUE 10

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

PROGRAMME 02 : SERVICE DE LA PRESIDENCE, SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT ET CHANCELLERIE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj.	MP 2008	MP 2008 aj.
Fonds budgétaire en matière de Loterie	I	10	02	01.01.00	CV		4870		4870	
Actions humanitaires aux autorités locales	I	10	02	01.04.00	CND		0		0	
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	I	10	02	12.02.00	CND		1202		1202	
Dont arrêté(s) de réallocation							-2		-2	
Dépenses années antérieures							2		2	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	I	10	02	12.03.00	CND		1370		1370	
Dont arrêté(s) de réallocation							-30		-30	
Achat de biens meubles non durables et prestations de services	I	10	02	12.04.00	CND		20		20	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	I	10	02	12.06.00	CD	R	130		130	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du Contrat d'Avenir : sensibilisation à la Démarche qualité	I	10	02	12.07.00	CND		10		10	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	I	10	02	12.09.00	CND		248		248	
Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	I	10	02	12.12.00	CND		25		25	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	I	10	02	12.13.00	CND		270		270	
Dont arrêté(s) de réallocation							-1		-1	
Dépenses années antérieures							1		1	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du Contrat d'Avenir	I	10	02	12.14.30	CD		0		0	
Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	I	10	02	12.17.30	CND		25		25	
(NOUVEAU) Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	I	10	02	12.18.	CND		30		30	
Dont arrêté(s) de réallocation							+30		+30	
Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	I	10	02	30.01.00	CND		556		556	
Dont arrêté(s) de réallocation							-36		-36	
Subvention au GREOA	I	10	02	30.02.00	CND		30		30	
Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	I	10	02	30.03.00	CND		208		208	
Subvention pour la gestion des vitrines de la Wallonie	I	10	02	30.05.00	CND		0		0	
Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des entreprises du secteur privé ou des A.S.B.L.	I	10	02	30.06.00	CND		44		44	
Dont arrêté(s) de réallocation							-6		-6	
Subventions en faveur d'actions de promotion de la	I	10	02	30.07.00	CND		350	-13	350	-13

qualité totale										
Subventions en faveur d'exercices locaux de prospective « CAW »	I	10	02	30.08.00	CND		140		140	
Subvention à l'asbl « Tour de la Région wallonne Organisation »	I	10	02	30.10.00	CND		340		340	
Dont arrêté(s) de réallocation							+36		+36	
Subventions aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale – habitat permanent	I	10	02	30.11.00	CND		147		147	
(MODIFIE) Subvention en faveur du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	I	10	02	30.13.00	CND		10		10	
Dont arrêté(s) de réallocation							+6		+6	
Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	I	10	02	31.01.22	CND		372		372	
Subvention en faveur de l'ASBL Domaine Solvay - Château de la Hulpe	I	10	02	33.03.00	CND		460		460	
Dont arrêté(s) de réallocation							+30		+30	
Subvention en faveur de la Fondation Folon	I	10	02	33.04.00	CND		74		74	
Subvention en faveur de l'Institut Jules Destrée pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	I	10	02	33.05.00	CND	R	322		322	
Subvention à l'asbl « Archéologie Industrielle de la Sambre – Site du Bois du Cazier »	I	10	02	33.06.00	CND		400		400	
(NOUVEAU) Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	I	10	02	33.07	CND		0	+1000	0	+1000
Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des organismes d'intérêt public	I	10	02	40.01.00	CND		20		20	
Dont arrêté(s) de réallocation							-30		-30	
Subventions à des associations publiques chargées de la concertation locale – habitat permanent	I	10	02	40.02.21	CND		42		42	
Subvention à la Communauté germanophone	I	10	02	45.01.21	CND		1497		1497	
Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	II	10	02	01.01.00	CND		79		79	
Organisation des Elections régionales	II	10	02	01.03.00	CND		0		0	
Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	II	10	02	74.02.22	CND		0		0	
Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	II	10	02	74.06.00	CND		50		50	
Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	II	10	02	81.01.00	CD		6900		6900	
Total hors crédit variable							15379	+987	15379	+987
Total crédit variable							4870		4870	
TOTAL							20249	+987	20249	+987

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Le programme permet :
- la promotion et la valorisation de l'image de la Région wallonne ;
- la communication des objectifs et des réalisations des services du Gouvernement ;
- la mise en œuvre des principes transversaux liés au Contrat d'avenir;
- la communication et l'information sur les services au citoyen ;
- la mise en œuvre et le développement des technologies de l'information et de la communication au bénéfice du citoyen (sites WEB, simplification, E-Gov…)

La Chancellerie est chargée des missions suivantes :

1. l'assistance au Secrétariat du Gouvernement qui consiste en :
- le suivi des décisions du Gouvernement;
- l'assistance logistique pour la transmission des documents aux différents services de l'administration;
- la gestion de la banque de données NOTIFRW reprenant l'ensemble des décisions depuis 1979. Ce service répond aux demandes d'information des cabinets ministériels et de l'administration ;
- l'archivage de tous les documents soumis au Gouvernement ;
- la gestion de différents fichiers relatifs aux points reportés du Gouvernement et aux représentations de la Région Wallonne;

2. la publication au Moniteur belge des décrets, arrêtés et circulaires de la Région wallonne ainsi que l'archivage de ceux-ci;

3. la réalisation :
- d'une publication mensuelle reprenant la législation intéressant la Région wallonne publiée au Moniteur belge;
- d'une publication trimestrielle reprenant la législation des autres Communautés et Régions ;

4. l'assistance au Secrétariat du Comité de secteur n°XVI (ordre du jour, convocations, procès-verbaux, protocoles)

De plus, la Chancellerie a en charge la traduction en langue néerlandaise et en langue allemande des décrets, arrêtés et circulaires de la Région Wallonne en vue de leur publication au Moniteur belge ainsi que de différents textes de nature administrative.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 30.07 Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale. (cnd)

(Code SEC : 30.07.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: décret budgétaire.
- Montant du crédit en cours : **350 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **337 millier(s) EUR**
- Ce crédit représente la part contributive de la Région wallonne dans des actions de promotion de la qualité totale, visant à faire de la Wallonie, une terre de qualité totale.
- L'ajustement fait correspondre le montant disponible avec la prévision de dépense annuelle.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 33.07 (Nouveau) Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015 (cnd)

(Code SEC : 33.07.00.)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: décret budgétaire.
- Montant du crédit en cours : **0 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **1000 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à octroyer des moyens à la Fondation Mons 2015 en vue de soutenir la candidature de Mons comme Capitale Européenne de la Culture en 2015.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 03 : INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj.	MP 2008	MP 2008 aj.
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	I	10	03	12.02.00	CND		8		8	
Conventions d'assistance informatique pour la connexion des cabinets ministériels à l'informatique du Ministère et pour la gestion des ordres du jour du Gouvernement (Projet EGW)	I	10	03	12.03.30	CND		248		248	
Convention pour la gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	I	10	03	12.04.40	CND		280		280	
Audit externe de la convention entre la Région wallonne et le G.I.E.I. sur l'informatique administrative	I	10	03	12.05.	CD		0		0	
(NOUVEAU) Audit externe de la convention entre la Région wallonne et le G.I.E.I. sur l'informatique administrative	I	10	03	12.06.	CND		-	+105	-	+105
Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais de fonctionnement	I	10	03	12.11.30	CND		9602	+67	9602	+67
Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais d'investissements en matériel	I	10	03	12.12.30	CND		1903	+60	1903	+60
Dont arrêté(s) de transfert							+150		+150	
Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère - Frais d'investissements	I	10	03	12.13.30	CND		2028		2028	
Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère - Frais d'investissements	I	10	03	12.15.30	CD		1313	-60	6296	-60
Dont arrêté(s) de transfert							+283		+1057	
Conventions pour la mise en œuvre du volet informatique du projet WALCOMFIN	I	10	03	12.16.30	CD		500	-172	500	-172
Prestations spécifiquement liées à la mise en œuvre et au contrôle du plan de sécurité informatique	I	10	03	12.17.03	CND		40		40	
Total							15922	0	20905	0

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Financer l'acquisition des moyens informatiques (équipements et services) nécessaires aux services du Ministère de la Région wallonne pour mettre en œuvre les politiques définies par le Gouvernement wallon.

L'informatisation concourt, par l'accélération des processus de traitement des dossiers et l'amélioration de qualité qu'elle permet, à satisfaire l'objectif de modernisation et de simplification administrative que s'est assigné le Gouvernement dans son Contrat d'avenir.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

AB 12.06. – (NOUVEAU) Audit externe de la convention entre la Région wallonne et le G.I.E.I. sur l'informatique administrative (cnd)

(Code SEC : 12.06.)

- Base légale, décrétale et réglementaire : Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.
- Montant du crédit en cours : **0 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **105 millier(s) EUR**
- Ajustement : eu égard à la dénonciation de la convention liant la Région wallonne au G.I.E.I. par le Gouvernement wallon du 28 février dernier, celui-ci a souhaité être accompagné par la société qui a analysé ladite convention dans la transition de 3 ans correspondant au délai de renom prévu par cette convention (délai de préavis). L'augmentation est compensée par une diminution sur l'AB 12.16 du même programme.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 12.11 – Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère - Frais de fonctionnement (cnd)

(Code SEC : 12.11.30)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics. Convention du 28 juin 1989 avec Ethias, modifiée par l'avenant n° 1 du 30 avril 1990.
- Contrat de service passé le 16 juin 1998 avec Belgacom pour WIN SA.
- Montant du crédit en cours : **9602 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **9669 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement liés au maintien en fonction des outils informatiques actuels du Ministère. Il couvre des dépenses aussi variées que la location des serveurs centraux externes, l'exploitation des applications qui y sont exécutées, la gestion des achats, la gestion du parc PC et serveur, la gestion des réseaux locaux, les supports techniques spécialisés (oracle, unix), le "helpdesk", les configurations et installations de matériels, les contrats de maintenance du matériel et des logiciels, l'acquisition de biens consommables informatiques et l'assurance "tous risques informatiques" du parc. Les frais liés au contrat WIN (utilisation du réseau de télécommunications Wallonie Intranet et services de gestion associés) sont également inclus dans cette allocation de base.
- L'ajustement est nécessaire pour l'acquittement du solde de la commande du marché d'évaluation GIEI-RW, l'augmentation est compensée par une diminution sur l'AB 12.16 du même programme.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 12.12 – Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère - Frais d'investissements en matériel (cnd)

(Code SEC : 12.12.30)

- Base légale, décrétale et réglementaire : Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.
- Montant du crédit en cours : **1903 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **1963 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir l'achat au comptant ou par amortissement de matériels (serveurs, PCs, équipements réseaux, …) et de logiciels (achats, licences, …) visant à renouveler, à compléter ou à accroître le parc informatique actuel du Ministère. Conformément à l'article 9 du chapitre premier des dispositions générales, il peut être alimenté par transferts à partir des budgets des Ministres fonctionnels.
- L'ajustement est lié à un transfert entre les allocations de base 12.12 et 12.15 du même programme.
- Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.15 – Conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais d'investissements (conventions pour la gestion de l'infrastructure informatique) (cd)

(Code SEC : 12.15.30)

- Base légale, décrétale et réglementaire : Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1030 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **5239 millier(s) EUR**

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1253 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **6236 millier(s) EUR**

- Ce crédit constitue le pendant de l'allocation de base 12.13, si ce n'est qu'il s'agit non pas d'un CND, mais bien d'un CD. Conformément à l'article 12 du chapitre premier des dispositions générales, il peut également être alimenté par transferts à partir des budgets des Ministres fonctionnels.
- L'ajustement est lié à un transfert entre les allocations de base 12.12 et 12.15 du même programme.
- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008	9801	4983	4818			
Crédits 2008	1253	1253	0			
Totaux	11054	6236	4818			

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 12.16 – Conventions pour la mise en œuvre du volet informatique du projet WALCOMFIN (cd)

(Code SEC : 12.16.30)

- Base légale, décrétale et réglementaire : Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.
- Montant du crédit en cours : Engagement : **500 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **500 millier(s) EUR**

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **328 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **328 millier(s) EUR**

- Cette allocation de base est destinée à financer l'acquisition des équipements, l'acquisition de licences, ainsi que l'analyse, le paramètrage puis l'implémentation d'un package logiciel de gestion comptable et budgétaire (type "ERP") constituant une nouvelle solution informatique de gestion comptable et budgétaire utilisable par les ministères wallons (passage d'une comptabilité budgétaire – de caisse – à une comptabilité budgétaire et d'engagement des administrations publiques: partie informatique du projet "WALCOMFIN").
- Sur base de l'évolution du développement de la partie informatique du projet, une partie du crédit initial peut être réallouée vers les allocations de base 12.06 et 12.11 du même programme.
- Dévolution des crédits :

		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008						
Crédits 2008	328	328				
Totaux	328	328				

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 09 : EVALUATION, PROSPECTIVE ET STATISTIQUE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	I	10	09	41.01.30	CND	R	5059		5059	
Subsides à l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique pour mission spécifiques complémentaires au programme de recherche	I	10	09	41.02.30	CND	P	0		0	
Total							5059		5059	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Selon l'OCDE, la qualité des institutions qui soutiennent le processus de décision gouvernemental est aussi importante que celle des politiques elles-mêmes. Une bonne gouvernance est essentielle pour renforcer la démocratie, favoriser la prospérité économique, la cohésion sociale et le respect durable de l'environnement, et maintenir la confiance des populations à l'égard des institutions publiques.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, les décisions doivent s'appuyer à la fois sur la concertation et la consultation, mais aussi sur une réflexion scientifique et prospective. C'est en effet sur le moyen et le long terme que l'on retrouve une marge de manœuvre pour agir, même si ces actions prendront du temps à être concrétisées et n'auront des impacts qu'après plusieurs années voire plusieurs décennies.

Dans cet esprit, et comme l'avait prévu le Contrat d'Avenir pour la Wallonie actualisé, un Conseil wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique a été créé par Décret, et réunit des représentants des universités wallonnes ainsi que du CESRW et du CWEDD.

L'objectif est de rassembler des experts universitaires à même de conseiller le Gouvernement dans des espaces de décision ayant une implication temporelle longue. Le Conseil a également pour mission l'assistance scientifique de l'Institut wallon de la prospective, de l'évaluation et de la statistique.

L'objectif du programme est de fournir au Gouvernement une aide à la décision, tant sur le plan scientifique (Etudes et statistiques) que stratégique (évaluation et prospective).

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj	MP 2008	MP 2008 aj
Etudes et enquêtes, documents, mise en œuvre du plan opérationnel – Direction du Secrétariat général	I	10	12	12.01.00	CND		20		20	
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	I	10	12	12.02.00	CND		273		273	
Dont arrêté(s) de réallocation							-1		-1	
Dépenses années antérieures							1		1	
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	I	10	12	12.03.00	CND		34		34	
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats pour la Direction juridique	I	10	12	12.04.00	CND		99		99	
Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	I	10	12	30.01.00	CND		3		3	
Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités	I	10	12	30.02.00	CND		5		5	
Subventions et indemnités	I	10	12	33.01.00	CND		455		455	
Subvention pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	I	10	12	33.02.00	CND		149		149	
Achat de biens meubles spécifiques au programme	II	10	12	74.06.00	CND		55		55	
Total							1094	0	1094	0

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ces budgets servent à couvrir l'activité générale transversale de conseil, de coordination et de communication de la Division du Secrétariat général.

Pour la Direction du Secrétariat général :

Le budget doit permettre au Secrétariat général de disposer notamment des ressources pour assurer un soutien à la mise en œuvre du plan opérationnel et notamment l'accompagnement des volets « analyse des processus » et « suivi de la gestion par objectifs ».

Pour la Direction de la Communication :

Ce budget sert à couvrir les dépenses relatives à la communication interne et externe du Ministère et du Gouvernement à travers les multiples supports qu'exige aujourd'hui une politique de communication : journal d'entreprise, rapport d'activité, maintenance, activation et développement de sites WEB, productions audiovisuelles et multimédia, communication sur les actions nouvelles décidées par le Gouvernement, etc. Pour diffuser ces supports, la Région wallonne a en outre mis en place et développé d'importantes structures de proximité avec la population : n° vert créé en 89 (750 appels/jour en 2000), CIA (Eupen, Namur, Tournai, Arlon, Mons, Wavre, La

Louvière, Nivelles et Verviers) et Espaces Wallonie (Bruxelles, Liège et Charleroi), Mobilinfos (3 véhicules pour couvrir 60 communes).
Il s'agit donc d'assurer la visibilité et la promotion de ces infrastructures où se tiennent également des permanences spécialisées et où se diffusent l'ensemble des publications de la Région wallonne.
Cette promotion passe par les médias traditionnels : insertions dans la presse écrite, spots télévisés et radiophoniques. Profitant de ces infrastructures, la Dircom organise ou met à disposition les espaces afin d'organiser des expositions thématiques consacrées aux compétences et services de la Région.
En ce qui concerne la communication interne, la Dircom assure une revue de presse quotidienne diffusée sur le réseau et la tenue et la gestion du site intranet du Ministère de la Région wallonne.

Pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale :

Le montant permettra à la DIIS de mener les opérations indispensables de communication et d'information vers les communes et acteurs sociaux.

Pour la Direction juridique :

Le programme vise à rencontrer les frais de nature juridique exposés de manière générale. La Direction juridique doit répondre aux tâches suivantes :

- examen de questions d'ordre général ou particulier ;
- avis législatifs, spécialement sur les avants-projets de décrets ou sur les projets d'arrêtés du Gouvernement ;
- Coordination des textes et codification en collaboration avec les directions fonctionnelles ;
- Gestion du contentieux ne relevant pas des directions fonctionnelles ;
- Réception et communication aux directions fonctionnelles des actes de procédure et extrajudiciaires signifiés ou notifiés à la Région ;
- Mise en œuvre de la banque de données Wallex, qui reprendra de façon exhaustive la législation et la réglementation régionales ;
- Documentation juridique.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

DIVISION ORGANIQUE 11

ECONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 07 : COORDINATION DES DOSSIERS RELATIFS AUX FONDS STRUCTURELS

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj	MP 2008	MP 2008 aj
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi	I	11	07	12.01.00	CD		800	+150	974	+150
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – COFINANCEMENT PAR LE FEDER	I	11	07	12.02.00	CD	E	150		168	
Dont arrêté(s) de transfert							+150		+150	
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – COFINANCEMENT PAR LE FSE	I	11	07	12.03.00	CD	E	260		300	
Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	I	11	07	12.07.00	CND		5		5	
Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEDER	I	11	07	30.01.00	CD		0		44	
Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	I	11	07	30.02.00	CD	E	0		60	
Dotation à l'Agence Fonds social européen	I	11	07	45.01.23	CD	P	720	+450	720	+450
Dotation à l'agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	I	11	07	45.02.	CD	P	200	+130	200	+130
Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	II	11	07	74.01	CND		5		5	
TOTAL							2140	+730	2476	+730

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectifs du programme

Le programme vise essentiellement à permettre la coordination de la gestion des Fonds structurels européens via notamment des études, l'organisation des Comités de suivi. Par ailleurs, le programme abrite la participation de la Région au financement de l'Agence Fonds social européen, créée le 25 octobre 2002. Le programme permettra également la coordination des Fonds d'impulsion économique et rural.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 12.01 – Études relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi (cd)

(Code SEC : 12.01.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, le programme Phasing out Objectif 1 (2000-2006) découle du règlement n°1260/1999 du 21 juin 1999 et a été approuvé par la Commission en date du 15 mai 2000 ; les programmes Objectif 2 Meuse-Vesdre et Rural (2000-2006) découlent du règlement 1260/1999 du 21 juin 1999, et ont été approuvés par la Commission en date des 7 et 11 décembre 2001.
- Montant du crédit en cours : Engagement : **800 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **974 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **950 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **1124 millier(s) EUR**
- Ce crédit est notamment destiné à assurer le développement informatique de la gestion des appels à projets de la nouvelle programmation des fonds structurels qui a débuté le 1er janvier 2007. Il convient également de prévoir les moyens nécessaires aux études à réaliser dans le cadre de cette nouvelle programmation (prédéfinition des axes prioritaires, évaluation ex ante,…). Le crédit couvrira enfin la charge liée à l'organisation des comités de suivi.
- L'ajustement de 150.000 € doit permettre le financement de l'évaluation préalable par un cabinet d'audit externe des systèmes de gestion et de contrôle mis en place dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels. Cette audit est imposé par l'article 71§2 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006.
- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008	174	174	0			
Crédits 2008	950	950	0			
Totaux	1124	1124	0			

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 45.01 – Dotation à l'Agence Fonds social européen (cd)

(Code SEC : 45.01.23)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: accord de coopération du 2 septembre 1998 conclu à Bruxelles par le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission Communautaire française, décret du 1er avril 1999 du Parlement wallon.
- Montant du crédit en cours : Engagement : **720 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **720 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1170 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **1170 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir la part wallonne dans les dépenses de fonctionnement de l'Agence FSE qui a été constituée le 25 octobre 2002 et qui gère l'ensemble des moyens financiers octroyés par le FSE à la Belgique francophone. La diminution de 200 milliers d'€ par rapport à 2007 se justifie par le transfert vers la dotation à l'Agence pour l'Education et la Formation tout au long de la vie qui apparaît à l'allocation de base suivante.
- L'ajustement de 580.000 € sur les allocations de base 45.01 (450.000 €) et 45.02 (130.000 €) concerne la dotation 2007 de l'agence FSE dont le montant a été définitivement arrêté au début de l'année 2008. Ce montant a été divisé pour tenir compte de la mise en place de l'agence pour l'Education et la Formation tout au long de la

vie en 2007.

- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008						
Crédits 2008	1170	1170				
Totaux	1170	1170				

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 45.02 – (Nouveau) Dotation à l'Agence pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (cd)

(Code SEC : 45.02.)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : Accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de Formation tout au long de la vie, et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale du 7 septembre 2006.
- Montant du crédit en cours : Engagement : **200 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **200 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **330 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **330 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir la part wallonne dans les dépenses de fonctionnement de l'Agence pour l'Education et la Formation tout au long de la vie.
- L'ajustement de 580.000 € sur les allocations de base 45.01 (450.000 €) et 45.02 (130.000 €) concerne la dotation 2007 de l'agence FSE dont le montant a été définitivement arrêté au début de l'année 2008. Ce montant a été divisé pour tenir compte de la mise en place de l'agence pour l'Education et la Formation tout au long de la vie en 2007.
- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008						
Crédits 2008	330	330				
Totaux	330	330				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

DIVISION ORGANIQUE 16

RELATIONS EXTERIEURES

PROGRAMME 02 : ACTION, PROMOTION ET SOLIDARITE DE LA REGION WALLONNE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'arme	I	16	02	12.12.00	CND	E	70		70	
Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER – Subventions aux organismes privés	I	16	02	30.02.00	CD	E	0		12	
Dont arrêté(s) de transfert									+12	
Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	I	16	02	30.04.00	CND	E	205		205	
Coopération transnationale et interrégionale – Subventions aux organismes publics	I	16	02	43.02.00	CD		231		145	
Dont arrêté(s) de transfert							+231		+145	
Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER – Subventions aux organismes publics	I	16	02	43.03.00	CD		25		60	
TOTAL							531		492	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

DIVISION ORGANIQUE 30

PROVISIONS INTERDEPARTEMENTALES POUR LA PROGRAMMATION 2000-2006 DES COFINANCEMENTS EUROPEENS

PROGRAMME 01 : COFINANCEMENTS EUROPEENS DU MINISTRE-PRESIDENT

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj.
Cofinancements européens du Ministre-Président *Dont arrêté(s) de transfert*	I	30	01	01.01.00	CD	E	0		0 -96	0
TOTAL							0	0	0	0

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ce programme est destiné aux actions cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la nouvelle programmation 2000-2006 de l'objectif 1 (phasing out), des objectifs 2 rural et urbain et des différentes initiatives communautaires (URBAN, LEADER+, INTERREG, EQUAL).

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

DIVISION ORGANIQUE 31

PROVISION INTERDEPARTEMENTALE RELATIVE AUX FONDS D'IMPULSION ECONOMIQUE ET RURAL

PROGRAMME 31.01. : FONDS D'IMPULSION ÉCONOMIQUE ET RURAL

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj	2008	2008 aj
(Modifié) Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (mesure 3.3)	I	31	01	01.01.00	CD		13329		4122	
Dont arrêté(s) de transfert							-6618		-6500	
TOTAL							13329		4122	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

PM.

DIVISION ORGANIQUE 32

PROVISIONS INTERDEPARTEMENTALES POUR LA PROGRAMMATION 2007-2013 DES COFINANCEMENTS EUROPEENS

PROGRAMME 01 : COFINANCEMENTS EUROPEENS 2007-2013

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR			
							MA		MP	
							2008	2008 aj.	2008	2008 aj.
Cofinancements européens programmation 2007-2013 *Dont arrêté(s) de transfert*	I	32	01	01.01.00	CD	E	558261 -41739	-922	18279 -11526	-487
TOTAL							558261	-922	18279	-487

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Ce programme est destiné aux actions cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013 de l'Objectif 1 Convergence Phasing out (FEDER et FSE), des Objectifs 2 Compétitivité régionale et Emploi (FEDER et FSE) et de l'Objectif 3 Coopération territoriale européenne (FEDER).

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 01.01 Cofinancements européens programmation 2007-2013 (cd)

(Code SEC:01.01.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : Décret budgétaire
- Montant du crédit en cours : Engagement : **558261 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **18279 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **557339 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **17792 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à constituer une provision en vue de l'alimentation par arrêtés de transfert des allocations de base cofinancées par les crédits européens.
- L'ajustement concerne un transfert de 192.000 € vers le ministre de la fonction publique pour la prise en charge de la part de la Région wallonne dans le salaire des 9 coordinateurs chargés du suivi de la nouvelle programmation européenne. Le solde est transféré vers le programme 11-07.
- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008						
Crédits 2008	557339	17792	539547	0		
Totaux	557339	17792	539547	0		

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

DIVISION ORGANIQUE 50

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

PROGRAMME 03 : GESTION IMMOBILIERE ET BATIMENTS

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj.	MP 2008	MP 2008 aj.
Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	I	50	03	12.04.00	CND		18003	+264	18003	+264
Dont arrêté(s) de réallocation							-155		-155	
Dépenses années antérieures							155		155	
Dont arrêté(s) de réallocation							+155		+155	
Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	I	50	03	12.05.00	CND		7763	+569	7763	+569
Dont arrêté(s) de réallocation							-107		-107	
Dépenses années antérieures							107		107	
Dont arrêté(s) de réallocation							+107		+107	
Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	I	50	03	12.06.00	CND		7335		7335	
Dont arrêté(s) de réallocation							-165		-165	
Dépenses années antérieures							256		256	
Dont arrêté(s) de transfert							+256		+256	
Déménagements	I	50	03	12.07.11	CND		550		550	
Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne, y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	I	50	03	12.08.11	CND		1435		1435	
Dont arrêtés de réallocation							-15		-15	
Dépenses années antérieures							15		15	
Dont arrêtés de réallocation							+15		+15	
Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	I	50	03	12.09.11	CND		744	+380	744	+380
Dont arrêtés de réallocation							-46		-46	
Dépenses années antérieures							46		46	
Dont arrêtés de réallocation							+46		+46	
Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	II	50	03	74.01.22	CND		317		317	
Dont arrêtés de réallocation							-1		-1	
Dépenses années antérieures							1		1	
Dont arrêtés de réallocation							+1		+1	
Total							36727	+1213	36727	+1213

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Paiement des frais relatifs à l'occupation des immeubles de la Région wallonne, y compris l'achat de biens meubles destinés à l'aménagement des bâtiments qu'elle occupe.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 12.04 - Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives et les honoraires y relatifs (cnd).

(CODE SEC : 12.04.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : **18003 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **18267 millier(s) EUR**
- L'ajustement de +264 milliers d'€ en MA et MP est demandé par préciput pour tenir compte de l'augmentation de l'indexation des loyers et des charges.
- L'ajustement est destiné à couvrir les postes repris ci-après :

Loyers, charges d'occupation des immeubles, charges de sortie locative et relatives aux ruptures de bail.

Clas. Eco.	*Codification*	*Objet*	Montant du crédit en cours (milliers EUR)	Ajustement (milliers EUR)	Montant ajusté (milliers EUR)
531.1	61 211	Loyers	16.582	240	16.822
534	61 282	Charges locatives et copropriété	1.395	24	1 419
531.1	61 211	Sorties locatives	181		181
		Créance années antérieures	-155		-155
TOTAL :			**18.003**	**+264**	**18267**

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 12.05 - Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers (cnd).

(CODE SEC : 12.05.00)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : **7763 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **8332 millier(s) EUR**
- L'ajustement de +569 milliers d'€ en MA et MP est demandé pour couvrir la hausse des prix de l'énergie (+561 m€) et l'augmentation des précomptes immobiliers (+2%).

Fournitures d'énergies, frais de téléphonie, précomptes immobiliers, assurances.

Clas. Eco.	*Codification*	*Objet*	Montant du crédit en cours (milliers EUR)	Ajustement (milliers EUR)	Montant ajusté (milliers EUR)
	61 241	Eau	165		165
	61.4	Consommations énergétiques	3265	+561	3.826
	61 341	Téléphonie	2040		2040
	61 284	Précomptes immobiliers	400	+8	408
	61 261	Assurances	500		500
		Avances de fonds C.E.D.	1500		1500
		Créance année antérieure	-107		-107
TOTAL			**7763**	**+569**	**8332**

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.09 – Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne (cnd)

(CODE SEC : 12.09.11)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

- Montant du crédit en cours : **744 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **1124 millier(s) EUR**
- Ces crédits sont destinés aux travaux ou fournitures relatifs à l'aménagement et aux entretiens dans les bâtiments loués par la Région wallonne.
- L'ajustement proposé tient compte de l'évolution des dossiers.
- Décomposition du crédit :

			Montant du crédit en cours (milliers EUR)	**Ajustement (en milliers EUR)**	**Montant ajusté (milliers EUR**
Divers	Divers	Avances de fonds	700		700
Bruxelles	Rue de la Loi, 61-65	Implantation DRI	0	+77	77
Divers	Divers	Désamiantage	50	-30	20
Jambes	Rue Van Opré, 91	Mise en peinture de 2 étages (fin)	0	+65	65
Namur	Chée de Louvain, 14	Remplacement porte RF local poubelle	0	+10	10
Neufchâteau	« arsenal des pompiers »	Implantation DGRNE	0	+120	120
Divers	Divers	Interventions de parachèvement et finition	0	+92	92
		Créances antérieures	-46	+46	0
TOTAL			**744**	**+380**	**1124**

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 04 : IMPLANTATION IMMOBILIERE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj.	MP 2008	MP 2008 aj.
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	I	50	04	12.02.00	CND		82		82	
Dont arrêté(s) de réallocation							+32		+32	
Audits énergétiques	I	50	04	12.03.00	CD		75		575	
Intervention résultant des opérations de promotions (paiement des intérêts)	I	50	04	21.01.50	CND		6740	-231	6740	-231
Subventions et indemnités au secteur autre que public	I	50	04	34.01.40	CND		59		59	
Dont arrêté(s) de réallocation							+22		+22	
Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	II	50	04	72.01.10	CD		2070		4356	
Achats de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiment nouvellement acquis	II	50	04	72.03.10	CD		5856	-810	3992	-810
Dont arrêté(s) de réallocation									-47	
Travaux d'aménagements du Domaine Solvay de La Hulpe	II	50	04	72.04.10	CD		345		745	
Acquisition et Travaux d'aménagements au Bois du Cazier à Marcinelle	II	50	04	72.05.10	CD		75		122	
Dont arrêté(s) de réallocation									+47	
Petits travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	II	50	04	72.06.10	CND		715		715	
Dont arrêté(s) de réallocation							-22		-22	
Dont arrêté(s) de transfert							-123		-123	
Expérience pilote d'économies d'énergie et de cogénération C.A.MET	II	50	04	72.07.10	CD		0		450	
Expérience pilote d'économies d'énergie et de panneaux photovoltaïques-Perex	II	50	04	72.08.10	CND		600		600	
Intervention résultant des opérations de promotion (remboursement du capital)	II	50	04	91.01.70	CND		16356	-171	16356	-171
Total							32973	-1212	34792	-1212

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Assurer principalement l'implantation des Services du Gouvernement wallon par la construction de nouveaux bâtiments ou par l'aménagement de bâtiments existants.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE

A.B. 21.01 - Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts) (cnd)

(CODE SEC : 21.01.50)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : **6740 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **6509 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à la prise en charge des annuités résultant des opérations de promotion (intérêts).
- L'ajustement proposé résulte de la révision des taux d'intérêts
- Décompte du crédit :

Immeuble	Montant du crédit en cours (EUR)	Ajustement (EUR)	Montant ajusté (EUR)
BEGUINAGE	296.457,73		296.457,73
BEEZ	584.000,18		584.000,18
BIBOT	188.283,54		188.283,54
BOVESSE II	284.163,50	+16.528,53	300.692,03
BURNIAUX	331.283,54		331.283,54
CELESTINES	193.872,95		193.872,95
HOPITAL DES ANGLAIS	461.532,79	+137.123,66	598.656,45
KEFER	162.732,20	+32.439,73	195.171,93
PLACE DE LA WALLONIE	817.519,14		817.519,14
C.A. MET	1.291.578,60		1.291.578,60
SAINT-CHARLES	302.756,58		302.756,58
TILOT	197.947,06	+32.908,08	230.855,14
ILOT ECLUSE	414.725,88		414.725,88
XHAVEE	57.453,44		57.453,44
ESPACE WALLONIE-BRUXELLES	255.073,51		255.073,51
Provision pour révisions de taux	900.000,00	-450.000,00	450.000,00
TOTAL	**6.739.379,50**	**-231.000,00**	**6.508.380,64**

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 72.03 Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis (cd)

(CODE SEC : 72.03.10)

- Base légale, décrétale ou réglementaire: lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : Engagement : **2070 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **1565 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4356 millier(s) EUR**

  Ordonnancement : **3851 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à couvrir les travaux de construction et de rénovation effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne ainsi que des acquisitions de biens immobiliers
- L'ajustement proposé tient compte de l'évolution des dossiers.
- Décomposition du crédit

		Montant du crédit en cours (milliers EUR)			Montant du crédit ajustement (milliers EUR)			Montant du crédit ajusté (milliers EUR)		
		ENG	ORD		ENG	ORD		ENG	ORD	
Chantier	**Objet**	**2008**	**AA**	**2008**	**2008**	**AA**	**2008**	**2008**	**AA**	**2008**
BRUXELLES – Vitrine de Wallonie	Divers (avenants 3 & 4) - Travaux	350		350		+50	-150	350	50	200
VILLERS-LA-VILLE – Ferme de l'Abbaye	Mesures conservatoires Travaux	4		4				4		4

D013-VILLERS-LA-VILLE – Ferme de l'Abbaye	Etudes de rénovation de l'ensemble du site		360	0					360	0
D014 - VILLERS-LA-VILLE – Ferme de l'Abbaye	Chemin d'accès				+5	+72	+5	5	72	5
JAMBES – Avenue Bovesse 39	Etudes	25	57	0				25	57	
	Travaux	1793		1100			-800	1793		300
D013-JAMBES : 25 Bovesse	études	400		200			-80	400		120
NAMUR – Place Falmagne	Travaux		25		+20	+332	+20	20	357	20
MONS – Casemates	Travaux et études	929		250	-300			629		250
Provisionnel		50		50				50		50
D013-COINTE – Observatoire : Conciergerie & Mesures conservatoires	Etudes		35		+10		+10	10	35	10
	Travaux	100	315	100		+160		100	475	100
	Mérule	5		5	+11		+11	16		16
	Démolitions				+300		+171	300		171
D013-COINTE= rénovation de l'ensemble	études	1300		340	-300			1000		340
Nismes – Rue Saint Roch 60	Etudes		50						50	
	Travaux	325		325			-325	325		0
Divers	études	75		45	-64		-33	11		12
Divers	travaux	500		428	-500		-428	0		0
Jambes : 31 rue Mazy : parking	Travaux + études				+8	+120	+8	8	120	8
Réallocation				-47			+47			0
TOTAL		5856	842	3150	-810	+734	-1544	5046	1576	1606

- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2008	2009	2010	2011	Exercices ultérieurs
Encours <2008	4296	1576	2720			
Crédits 2008	5046	1606	3440			
Totaux	9342	3182	6160			

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

A.B. 91.01 - Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement du capital) (cnd)

(CODE SEC : 91.01.70)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : Décret budgétaire, Lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours : **16356 millier(s) EUR**
- Montant du crédit ajusté : **16185 millier(s) EUR**
- Ce crédit est destiné à la prise en charge des annuités résultant des opérations de promotion (capital).
- L'ajustement proposé tient compte de l'évolution des dossiers.

Décomposition du crédit :

Immeuble	Montant du crédit en cours (EUR)	Ajustement (EUR)	Montant ajusté (Eur)
BEGUINAGE	1.021.388,82		1.021.388,82
BOVESSE II RT en 12/2007	1.165.356,24	-6.038,61	1.159.317,63
CAMET RT en 07/2008	4.078.849,25		4.078.849,25
HOPITAL DES ANGLAIS RT en 02/2008	1.273.748,52	-59.562,52	1.214.186,00
KEFER RT en 03/2008	408.084,59	-15.826,90	392.257,69
PLACE DE LA WALLONIE	2.922.509,26		2.922.509,26
ST-CHARLES	685.804,16		685.804,16
TILOT RT en 01/2008	921.357,40	-12.071,97	909.285,43
BEEZ RT en 05/2008	1.200.249,60		1.200.249,60
BIBOT RT en 10/2008	308.082,27		308.082,27
BURNIAUX	743.155,84		743.155,84
CELESTINES RT en 06/2008	511.166,65		511.166,65
ILOT ECLUSE	618.002,72		618.002,72
XHAVEE RT en 09/2008	181.123,36		181.123,36
VITRINE DE WALLONIE RT en 03/2008	316.857,90		316.857,90

Provision pour révision de taux en 2008		-83.500,00	-83.500,00
Intérêts de retard		+6.000,00	6.000,00
TOTAL	**16.355.736,58**	**-171.000,00**	**16.184.736,58**

- Liquidation trésorerie : prévision non réglementée.

PROGRAMME 06 : GESTION INFORMATIQUE DU MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	A.B.	CND CD CV	R I E P	En milliers EUR MA 2008	MA 2008 aj	MP 2008	MP 2008 aj
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	I	50	06	12.02.00	CND		0		0	
Convention pour la gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	I	50	06	12.04.40	CND		305		305	
(Modifié) Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais de fonctionnement	I	50	06	12.11.30	CND		4542		4542	
Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais d'investissements en matériel	I	50	06	12.12.30	CND		1229		1229	
Dont arrêté de transfert							+92		+92	
Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais d'investissements en développement d'applications	I	50	06	12.13.30	CND		3418		3418	
Dont arrêté de transfert							+220		+220	
Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Financement de politiques nouvelles – Programme de plus d'un an	I	50	06	12.14.30	CD		1073		1073	
Dont arrêté de transfert							+823		+823	
Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère – Frais d'investissements en développement d'applications	I	50	06	12.15.30	CD		0		0	
Total							10567		10567	

Légende :
Moyens budgétaires : libellé des allocations
Tit. : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
A.B. : codes économiques (2erSEC, n°ordre, 3et4SEC)
CND/CD/CV : crédits non dissociés, dissociés ou variables
R=crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche
I=crédits consacrés à l'investissement public
E=crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens
P=crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional
MA 2008 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
MA 2008 aj. : ajustement des moyens d'engagement
MP 2008 : moyens de paiement de l'exercice en cours
MP 2008 aj. : ajustement des moyens de paiement

Objectif du programme

Assurer les moyens nécessaires à la satisfaction des besoins informatiques du Ministère wallon de l'Equipement et des Transports afin que celui-ci puisse exercer ses missions.
L'informatisation concourt, par l'accélération des processus de traitement des dossiers et l'amélioration de qualité qu'elle permet, à satisfaire l'objectif de modernisation et de simplification administrative que s'est assigné le Gouvernement au travers de son Contrat d'avenir.

COMMENTAIRE PAR ALLOCATION DE BASE :

PM.

IV. SECTION PARTICULIERE

P.M.

VI. ENTREPRISES REGIONALES, SERVICES A GESTION SEPAREE ET ORGANISMES D'INTERET PUBLICS

PM.

INSTITUT WALLON DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE

PM.